

Département d'anatomie et de biologie cellulaire

Faculté de médecine, Université McGill

Pavillon d'anatomie Strathcona

3640 rue University, Montréal, QC H3A 0C7

Code de conduite dans le laboratoire d'anatomie

L'accès au laboratoire d'anatomie est un privilège, et il est essentiel d'accorder aux cadavres notre plus grand respect. Lorsque vous êtes dans le laboratoire d'anatomie, vous devez adhérer en tout temps au code de conduite suivant:

1. Aucun matériel ne peut être sorti du laboratoire. Tout matériel (par exemple, les modèles en plastique) sera fourni à la demande de l'utilisateur. Un numéro d'identification McGill sera nécessaire lors du prêt du matériel.
2. Vous devez répondre aux attentes des donateurs et leurs familles, et respecter leurs souhaits, en étudiant les cadavres dans le but déterminé. Vous devez traiter le cadavre de la façon que vous voudriez que l'on traite votre propre corps ou celui d'un membre de votre famille.
3. Il est interdit de placer ou d'exposer le cadavre ainsi que toute partie de son corps de façon inappropriée, comique, ou obscène.
4. Lorsque vous effectuez une étude, il est important de maintenir l'état de préservation du cadavre en l'humidifiant avec de l'alcool 50%.
5. Tous les cadavres et les parties des cadavres sont identifiés par un numéro. Il est très important que ce numéro reste avec le corps en tout temps, car il est nécessaire lors de l'enterrement. De plus, vous devez toujours remettre le matériel (« prosections ») dans l'endroit d'où vous l'avez pris.
6. Aucune photographie ni vidéo n'est permise dans le laboratoire [Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46)] <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-37.html>.
7. Aucun visiteur non-autorisé n'est permis dans le laboratoire.
8. Aucun étudiant n'est permis dans la salle de préparation.
9. Il est interdit de boire ou de manger dans le laboratoire.
10. Dans le laboratoire, le port des gants, des lunettes de sécurité, et des sarraus jusqu'aux genoux est obligatoire en tout temps. Le port des casquettes, des sandales, ou des chaussures ouvertes n'est pas permis.
11. Il est interdit de porter des lentilles cornéennes dans le laboratoire.
12. Les étudiantes enceintes ou celles qui sont possiblement enceintes devraient communiquer avec leur conseillère académique ainsi que le bureau universitaire de Santé, sécurité, et environnement (McGill Environmental Health and Safety) soit pour trouver une solution alternative qui remplacerait les crédits du laboratoire soit pour se retirer du cours.

13. Les produits d'embaumement contiennent des ingrédients potentiellement dangereux, dont l'éthanol, le phénol, la glycérine, et le formaldéhyde, et doivent être employés d'une manière responsable.
14. Les égratignures et les abrasions cutanées doivent être couvertes en tout temps.
15. Toute lésion de la peau ou autre accident physique survenu(e) dans le laboratoire doit être signalé(e) immédiatement auprès d'un responsable du laboratoire, qui remplira un rapport d'incident. De plus, des premiers répondants médicaux sont présents en tout temps.
16. Témoigner d'une violation d'une règle énumérée ci-dessus sans la signaler à un responsable du laboratoire sera considéré être complice de ladite violation; il incombe donc à tout utilisateur du laboratoire de signaler toute transgression du code de conduite.

Je confirme :

- avoir lu et compris le code de conduite ci-dessus, et de le respecter.
- comprendre que le Département d'anatomie et de biologie cellulaire dans la Faculté de médecine se réserve le droit de faire appliquer les standards du code de conduite et de imposer des sanctions, y compris l'expulsion du laboratoire/unité/programme en vertu d'une violation du code, d'une manipulation immorale du matériel humain, ou d'une agression verbale ou physique contre un(e) responsable ou un(e) étudiant(e).
- renoncer à toute réclamation contre l'Université qui pourrait se produire en l'absence de supervision immédiate de la part de ceux/celles qui sont engagé(e)s et prévu(e)s à cette supervision au laboratoire par l'Université.
- assumer tout risque lié aux pertes et aux dommages aux biens personnels en assistant à ce cours/laboratoire, et je renonce à toute réclamation et à toute responsabilité de l'institution mentionnée ci-dessus ainsi que de ses employé(e)s.
- comprendre qu'en assistant à ce cours/laboratoire, j'assume tout risque causé par ma propre négligence, y compris le dommage corporel ou la mort, et je décharge l'université McGill, ainsi que ses gouverneurs, employé(e)s, agent(e)s, et étudiant(e)s de toute action et de toute responsabilité de dommage à la personne, mort, ou perte quelconque causées ma négligence, ou par la négligence de mes héritiers, exécuteurs, administrateurs, ou toute autre personne suite à ou lié à mon usage du matériel humain.